



Liste à l'initiative du SNASUB-FSU

Syndicat national de l'administration scolaire, universitaire et des bibliothèques

La CPE a une grande importance. Elle étudie les dossiers individuels des collègues concernant leur évolution de carrière (tableaux d'avancement, listes d'aptitude, mutations, etc.) avant de les transmettre aux CAP nationales qui sont les instances où les élus pourront comparer l'ensemble des situations.

Avec l'autonomie croissante des universités, la gestion nationale des carrières est remise en cause. C'est d'autant plus vrai à Sorbonne Université où la direction essaie d'accroître un peu plus sa mainmise sur la carrière des agents en tentant de transformer la CPE en courroie de transmission d'une politique managériale agressive et clientéliste.

Au cours de la dernière mandature, nous avons dû combattre des dérives inquiétantes.

Sur la forme :

- L'administration applique le décret n°99-272 du 6 avril 1999 uniquement quand ses dispositions lui sont favorables. Ainsi, le vote du règlement intérieur, le calcul du quorum et la désignation du secrétaire de séance **ont-ils donné lieu à de multiples irrégularités** parfaitement assumées par la direction.
- L'administration souhaite affaiblir l'instance paritaire en mettant en place des négociations avec les syndicats avant la réunion de la CPE. Ces négociations visent à s'entendre sur des listes, notamment sur les listes dont la construction ne répond pas aux mandats syndicaux, et à empêcher tout échange sur le fond. **Le SNASUB a refusé de participer à la mise en place de ces "deals"** et a dénoncé ces méthodes qui n'ont d'autre but que de subvertir le débat démocratique au profit d'un clientélisme en tout point étranger à l'intérêt général que nous défendons.

Ces pratiques servent une politique managériale agressive :

- La direction manifeste une hostilité croissante à la reconnaissance de l'ancienneté. C'est pourtant un critère important puisque les dossiers présentés ont tous reçu un avis hiérarchique favorable. Dans une situation de baisse des taux d'avancement et de promotion, **la question de l'ancienneté permet aux agents de se projeter dans le temps et de faire des choix de carrière en cohérence avec leurs aspirations sans promesses inconsidérées et sans rupture de l'égalité de traitement.**
- L'administration souhaite aussi s'affranchir de l'égalité de traitement des fonctionnaires en empêchant des dizaines de collègues d'exercer leurs droits à l'avancement et à la promotion. Elle refuse d'analyser la situation d'une catégorie de collègues dans sa globalité, et ne propose de discuter que sur une partie très réduite, **retenue selon des critères qu'elle refuse de justifier.**



- Ces listes très réduites visent aussi à s'affranchir de "l'effet mémoire", qui est pourtant très important quand on souhaite pouvoir apprécier la carrière d'un agent sur la durée.

Les élus du SNASUB ont résisté à cette politique et ont défendu l'intérêt général :

- Nous avons défendu nos mandats en toute transparence et nous avons rendu compte publiquement de toutes nos interventions et de tous nos votes, que ce soit à la BUPMC ou dans le cadre de la BSU.
- Nous avons combattu la remise en cause de l'ancienneté et avons refusé de voter pour des listes réduites qui s'affranchissaient de tout effet mémoire.
- Nous avons veillé à ce que rien ne soit oublié dans l'appréciation de la valeur professionnelle des agents par la hiérarchie.
- Nous avons alerté la CPE chaque fois que nous constatons des situations d'attente, des oublis ou des situations atypiques, et quand la qualité des rapports hiérarchiques laissait à désirer.
- Nous avons conseillé et accompagné tous les agents qui nous en faisaient la demande.

A l'heure où le gouvernement s'apprête à porter un coup fatal aux instances paritaires dans le cadre du Plan d'action publique 2022, et à l'heure où la direction de Sorbonne Université s'attaque frontalement à nos acquis, en premier lieu à la durée du travail, il faut défendre une politique combative et indépendante !

Nous nous présentons aux élections dans les trois collèges A, B et C avec la même plate-forme revendicative. En effet, nous pensons qu'une expression syndicale unitaire et inter-catégorielle est importante.

Voter pour nos listes, c'est s'assurer de maintenir un équilibre démocratique au sein de la Bibliothèque de Sorbonne Université, équilibre essentiel à la défense de nos missions, de nos statuts et de nos métiers.

Voter pour nos listes, c'est soutenir une orientation indépendante, qui élabore ses mandats de manière transparente et qui rend compte publiquement de ses interventions dans les instances.

NOS CANDIDATS

Collège A : Cédric DAMERON, Adeline MORTEROL, Agnès KERMIN et Nadine PERRIER

Collège B : Florence ZEHNAKER, Frédéric ROUSSEL, Mauricette ORFIN et Laurence BLANCHART

Collège C : Alain FAYARD, Daniel COIEFFEY, Sonia ALEXANDRE et Patrick QUEMERAIS

Ceci n'est pas un bulletin de vote



Syndicat national de l'administration scolaire, universitaire et des bibliothèques
Fédération syndicale unitaire